

Image not found or type unknown



Païement de part immobilière après divorce

Par **montetout**, le **29/03/2008** à **13:45**

Après un mariage par contrat pour une indivision de 2 tiers pour Mme et 1 tiers pour moi sur une maison d'habitation principale que Mme a gardée à charge de me verser le montant correspondant au tiers de la valeur de l'immeuble, et sachant que le divorce a été prononcé le 14 novembre 2007. rn Puis-je demander légalement un loyer correspondant à 1 tiers d'un loyer pour une maison équivalente tant que le paiement et les actes notariés n'ont pas été faits